

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 FEVRIER 2020 A 19 HEURES EN MAIRIE**

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Maire de HARNES, a, en vertu du Code général des collectivités territoriales, réuni le Conseil municipal en Mairie, en session ordinaire le 12 février 2020 à 19 heures, par convocation du 4 février 2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour exposé dans le rapport préalable remis à chaque membre du Conseil Municipal.

*Monsieur le Président : Et bien Mesdames et Messieurs, bonsoir. Bonsoir à toutes et à tous. Je déclare ouverte cette séance ordinaire de ce Conseil municipal de ce mercredi 12 février. Ordinaire, il est vrai, mais quand même un peu particulier, puisque ce sera le dernier de cette mandature. Avant de nommer le ou la secrétaire de ce soir, j'aimerais que nous ayons une pensée, et chacun je sais qui la partagera, une pensée pour un personnage, un homme qui nous a quittés tout à fait dernièrement. Il me semble que c'était fin, oui c'était le 31 janvier. J'ai vu beaucoup d'entre vous lui rendre hommage et je voudrais qu'on fasse une minute de silence en son nom. C'est quelqu'un qui a énormément marqué la vie harnésienne, dans beaucoup d'associations, en particulier le football et qui a su transmettre, en tout cas, à ces familles et à ses proches des valeurs, des valeurs de citoyenneté. Je vous propose une minute de silence.*

*Minute de Silence.*

*Monsieur le Président : Je vous remercie. Je pense que chacun d'entre vous a compris que c'était de Monsieur André LAUTEM que je parlais. Et bien, je vous propose, pour ce dernier secrétariat, notre Amie Sabah YOUSFI, si elle l'accepte, bien entendu. Et bien, je t'en prie Sabah, si vous en êtes d'accord, mais je pense qu'il n'y a pas de problème, il n'y en a jamais eu. Et bien Sabah, si tu pouvais faire l'appel.*

*Sabah YOUSFI : Oui, Monsieur le Président.*

**ETAIENT PRESENTS** : Philippe DUQUESNOY, Maire,

*Dominique MOREL, Jean-François KALETA, Annick WITKOWSKI-BOS, Valérie PUSZKAREK, Sabah YOUSFI, Jean-Pierre HAINAUT, Joachim GUFFROY, Lydie WARCHALOWSKI, Jeanne HOUZIAUX, André GUELMENGER, Maryse ALLARD, Eric CAMBIER, Nelly MOUTON, Gérard MATUSIAK, Nadine SCHUBERT, Anne Catherine BONDOIS, Noëlle BUCZEK, Fabrice GRUNERT, Carole GUIRADO, Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET, Véronique DENDRAEL, Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Marine DELEFOSSE.*

**ABSENTS AVEC POUVOIR** :

*Jean-Luc DAUCHY pouvoir à Philippe DUQUESNOY.*

**ABSENTS** : Fabrice LALY et Fabienne BOURSIER

*Monsieur le Président : Et bien je te remercie Sabah. Je vous propose de valider le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019. Y-a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Et bien celui-ci est validé à l'unanimité.*

## **1 INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

*Monsieur le Président : Le premier point appelle à remplacer des Conseillers municipaux. En effet, Madame Dominique HUBER a démissionné du 20 décembre 2019, réceptionné le 23 décembre 2019. Et Monsieur Patrick VLAMYNCK, qui devait la remplacer, a préféré ne pas*

*siéger, donc il a démissionné lui-même. La personne suivante qui doit monter est Nathalie CHEVALIER. Et une autre démission nous est parvenue, celle de Monsieur Daniel DEPOORTER, aussi, la personne suivante qui monte est Monsieur Mustapha LOUH. Alors je les invite tous les deux à me rejoindre pour leur installation.*

*Monsieur le Président leur remet l'insigne de Conseiller municipal.*

*Monsieur le Président : Et bien, nos deux Conseillers sont installés. Bienvenue à Mustapha et à Nathalie, et puis vous allez prendre vos fonctions. Je sais, c'est un peu compliqué de prendre juste au dernier Conseil municipal de la mandature, néanmoins, très heureux que vous soyez présents parmi nous.*

### **1.1 INSTALLATION DE NATHALIE CHEVALIER**

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée que Madame Dominique HUBER a, par courrier du 20 décembre 2019 réceptionné le 23 décembre 2019, démissionné de ses fonctions de Conseillère municipale.

Considérant que Monsieur Patrick VLAMYNCK, suivant de la liste a, par courrier du 3 janvier 2020 réceptionné le même jour, refusé le mandat de Conseiller municipal,

Conformément à l'article L 270 du Code électoral,

Sur information de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE que Madame Nathalie CHEVALIER née HALABURA, suivante de la liste « Harnes, Un Avenir Durable » est installée en qualité de Conseillère municipale.

### **1.2 INSTALLATION DE MUSTAPHA LOUH**

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée que Monsieur Daniel DEPOORTER a, par courrier du 3 février 2020 réceptionné le 6 février 2020, démissionné de ses fonctions de Conseiller municipal.

Conformément à l'article L 270 du Code électoral,

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte que Monsieur LOUH Mustapha, suivant de la liste « Harnes, Un Avenir Durable » est installé en qualité de Conseiller municipal.

Sur information de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE que Monsieur LOUH Mustapha, suivant de la liste « Harnes, Un Avenir Durable » est installé en qualité de Conseiller municipal.

## **2 VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

*Monsieur le Président : Le point suivant, c'est le vote du Débat d'Orientation Budgétaire, oui, je vous en prie, excusez-moi.*

*Anthony GARENAUX : Si vous me permettez, j'aimerais intervenir sur l'installation des deux nouveaux Conseillers municipaux.*

*Monsieur le Président : Je vous en prie.*

*Anthony GARENAUX : A qui je souhaite, bien évidemment, la bienvenue. Monsieur le Maire, cela fait maintenant 6 élus qui ne souhaitent pas faire partie de votre groupe et encore je ne parlerai pas de Madame BOURSIER qui a été oublié d'être citée dans l'appel nominal, qui, il est vrai après un temps passé à militer avec vous Monsieur FONTAINE, n'a toujours pas souhaité siéger. Nous n'avons d'ailleurs jamais eu de nouvelles de sa part. Cela fait au total 7 personnes et la presse n'en a absolument pas parlé. Que n'aurait-on dit si cela s'était passé dans un groupe ou dans une mairie Rassemblement National ! Je ne doute pas que la presse saura leur consacrer une pleine page à ce sujet ! Monsieur DUQUESNOY, vous qui souhaitez et qui souhaitez toujours rassembler les harnésiens, commencez par rassembler vos propres soutiens. En tout état de cause, les harnésiens ne sont pas dupes et verront bien avec le dévoilement de notre liste aux prochaines municipales que le véritable rassemblement c'est nous qui le feront.*

*Monsieur le Président : Je vous remercie beaucoup de votre prise de parole. Il est vrai qu'aujourd'hui vous ne pouvez pas avoir 7 personnes qui vous quittent, effectivement. Et bien nous verrons dans la prochaine mandature si vous êtes assez nombreux pour qu'il y en ait 7 qui vous quittent. En tout cas, j'espère que pour les prochaines élections que tous ceux qui seront sur votre liste, l'auront franchement voulu. Si vous voulez des explications, je vous en donnerai sans aucun problème. Et bien pour la prochaine je l'espère. Parce que la précédente ce n'était pas le cas. Mais je vous remercie pour votre intervention. Y-a-t-il d'autres interventions ? Je vous en prie.*

*Jean-Marie FONTAINE : Juste une intervention corrective que Madame Fabienne BOURSIER n'a jamais été sur notre liste. Merci beaucoup.*

*Monsieur le Président : S'il vous plaît, vous me demandez la parole et je vous l'accorde. Vous voulez la parole ? Je vous en prie.*

*Anthony GARENAUX : Rectification. Elle n'a peut être pas été sur votre liste, elle est sur la liste de Monsieur DUQUESNOY mais elle a milité avec vous aux Régionales de 2015, il me semble. Il y a encore des photos sur Facebook, sûrement aux Départementales de 2015.*

*Monsieur le Président : Je vous remercie de votre intervention, je vous en prie.*

*Jean-Marie FONTAINE : On va jouer au ping-pong comme ça, excusez-moi*

*Monsieur le Président : Oui, mais moi je n'ai pas envie d'y passer toute la soirée.*

*Jean-Marie FONTAINE : Non, moi non plus, surtout qu'il y a beaucoup de chiffres qui nous attendent. Mais après, ce que Madame Fabienne BOURSIER fait dans sa vie personnelle, ça la regarde.*

*Monsieur le Président : Ça c'est la première chose et la dernière. Sur ce, n'oubliez pas qu'on l'a quand même appelée et qu'on a marqué « absente ». La chose est close ? Et bien nous allons pouvoir passer à ce vote du Débat d'Orientation et bien entendu sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire. Comme d'habitude, vous le savez, c'est notre ami Dominique MOREL qui va le présenter.*

*Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Ne vous inquiétez pas, je ne vais pas vous lire tous les chiffres de ce document. Je pense que vous avez tous pris connaissance de ce document. Alors je vais commencer. Un petit rappel de la page 2 à 5, c'est le rappel du contenu du rapport d'orientation budgétaire, dit ROB, loi A.T.R. de 1992 mais aussi décret 2016-841 du 24 juin 2016, ainsi que la circulaire préfectorale du 23 janvier 2018. Donc je vous invite à passer à la page 6. Alors de la page 6 à 13, on vous a fait un petit rappel du contexte économique*

national mais aussi de la loi de finances de 2020 dont les concours de l'Etat en pages 12 et 13. Une remarque, baisse de la DGF de 0,5 %. Je vous invite donc à passer à la page 14. Alors, la page 14 ça concerne donc le chômage tant national, régional, que local. Pour notre ville de Harnes, en catégorie A nous avons donc une baisse. Alors concernant la page 15, c'est l'évolution des dépenses et recettes réelles. Nous avons fait un rappel de 2014 à 2019. Je ne vais pas vous lire l'ensemble des chiffres, vous en avez pris connaissance. Alors concernant la page 16, toujours sur la même période de 2014 à 2019, nous avons transmis l'évolution des taxes locales, donc, taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti et puis les sommes de ces 3 taxes locales. Je vous rappelle qu'on avait fait, concernant le contexte économique et juridique un petit rappel sur l'évolution de la taxe d'habitation. Passons maintenant à la page 17. Sur la page 17 vous avez donc les montants des recettes, taxes, tant en montant qu'en pourcentage. Je tiendrais quand même à rappeler que c'est le compte administratif qui vous donnera les chiffres réels. Compte administratif qui sera voté avant juin. Concernant, maintenant, si on passe à la page 18, là aussi ce sont des recettes, tant en taxes, régies et dotations. Et là aussi vous avez les pourcentages dans le camembert. Page 19, c'est comme chaque année les dépenses par service. Page 20, ce sont les dépenses d'investissement sur l'ensemble de l'année. Alors le taux de réalisation lorsque nous avons fait le document était de 56 %, actuellement il est de 65 %. Alors, sur la page 21, nous avons indiqué les subventions de fonctionnement. Alors les subventions à projet ont été transmises à l'ensemble des chefs de groupe suite à la demande de Monsieur FONTAINE. Pages 22 et 23 ce sont les indicateurs financiers provisoires. Je le répète, c'est provisoire. Les vrais indicateurs vous les verrez au compte administratif. Page 24, c'est le graff habituel, CAF et Epargne nette. Donc là aussi de 2014 à 2019. Page 25, ça concerne la dette. Donc là aussi un petit rappel de 2014 à 2019 sur la capacité de désendettement. Je rappelle donc que, actuellement, le montant de la dette est de 4.500.000 €.

Alors en page 26, c'est là aussi, comme chaque année les chiffres sur nos communes en termes de foyers fiscaux. Page 27, nous avons fait un rappel de 2014 à 2019 sur l'évolution de la population et nous avons transmis aussi les naissances et décès. Page 28, c'est un indicateur sur le logement en fait, c'est le nombre de permis de construire validés, tant en logements individuels qu'en appartements. Page 29, c'est la répartition d'enfants par tranche sur la restauration. Et alors là, un pavé que vous avez surement du tous lire, de la page 30 à la page 48, les données de la ville sur les ressources humaines. C'est une obligation, en effet, dans le cadre du ROB. Pour ces éléments, je félicite le service Ressource Humaine et j'en profite pour féliciter aussi l'ensemble des services qui ont participé à l'élaboration de ce document. Alors, si vous avez des questions, et bien écoutez, j'essayerai d'y répondre mais je ne suis pas un spécialiste de la partie RH. Et puis nous arrivons donc à la page 49, et là, du fait des prochaines élections de mars 2020 et vu avec la Préfecture, les perspectives 2020 et au-delà n'ont pas été inscrites. De plus nous avons remis les perspectives financières par contre sur l'année 2020. Ce document vous donne l'ensemble des éléments de langage sur les finances, c'est notre nouveau logiciel de finances qui le permet. Voilà, si vous avez des questions, je suis

Monsieur le Président : Dominique vous a présenté succinctement ce rapport d'orientation budgétaire que vous avez tous eu en temps et en heure, et bien, la parole circule et puis allez-y nous sommes à votre écoute. Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Je voulais transmettre au nom de notre Groupe tous nos remerciements aux services qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport, bien entendu le service financier mais également le service RH et à toutes les personnes qui ont pu être amenées à contribuer à ce rapport. Le constat que nous faisons, c'est qu'on a assisté à la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire à la vitesse d'un cheval au galop. Je ne sais pas si des personnes ont des obligations ce soir, mais grosso-modo, on a du mettre 4 minutes 20 pour présenter le rapport. C'est un peu dommage. C'est un peu dommage également qu'on n'aborde pas non plus les orientations budgétaires 2020, à part le document que vous joignez et bien voilà c'est un peu, ça se termine vraiment un peu en eau de boudin.

Monsieur le Président : Et bien moi simplement j'aurai à vous répondre, messieurs la parole circule et que vous pouvez poser toutes vos questions. Les années précédentes, c'est vrai qu'on vous explique, on vous détaille les choses, aujourd'hui je crois que vous en êtes tout à fait capable, vous êtes dans la 6<sup>ème</sup> fois que nous vous présentons ce débat, ce rapport d'orientation budgétaire, il me semble que vous auriez pu vous en inspirer, ça c'est la première chose. La seconde chose, nos orientations, et bien elles vous le seront proposées, comme elles le seront proposées à toute la population, au même titre que vous-même vous allez pouvoir le faire me semble-t-il. Si vous voulez nous les proposer aujourd'hui, nous sommes à votre disposition pour les écouter. Maintenant ce n'est pas de l'eau de boudin, maintenant si vous voulez qu'on vous donne nos propositions, nos orientations, vous devez les connaître puisque vous avez participé longuement et à chaque fois d'ailleurs, vous avez toujours été présents, aux différentes réunions du Conseil municipal, en tout cas sur ce sujet. Maintenant vous avez la parole, elle circule, débattiez, orientez, dites nous, nous sommes à votre disposition. Si vous n'en avez pas, je vous en prie

Anthony GARENAUX : Oui Monsieur le Maire, pour la dernière fois du mandat, il nous est demandé de débattre des orientations budgétaires et comme à l'accoutumée nous remercions les services RH et financier pour la qualité des documents fournis. Monsieur le Maire, nous nous interrogeons sur l'opportunité de procéder à ce débat ce soir, en effet, nous pensons qu'il aurait été judicieux d'attendre que les élections soient passées puisque le Code général des collectivités permet de le faire après les élections. Pourquoi le faire en février alors que l'échéance est dans un mois. Pourquoi ? C'en est si vrai que peu d'éléments nous permettent de parler des perspectives à venir puisque le document sert plus de bilan de la mandature que de perspectives à venir. Dans tous les cas Monsieur le Maire, comme vous l'avez dit, les harnésiens verront bien, une fois que nous serons aux commandes, les perspectives et politiques que nous mèneront, même dans notre prochain programme.

Monsieur le Président : Bon, je vais vous répondre sans lire, néanmoins vous savez, on a fait un bilan avec ce rapport d'orientation budgétaire tous les ans, si vous considérez que c'est un rapport de notre mandature, j'en suis fort aise, parce que les chiffres sont bons et j'en suis fort aise, merci de l'avoir dit devant tout le monde. La deuxième chose, je suis aussi très content que vous remerciez pour la qualité des documents et je vais tout à fait dans votre sens, mais le collègue en face de vous avait fait la même chose, il reconnaît aussi la qualité des documents et la richesse des informations que vous y trouvez dedans. Maintenant si vous ne les avez pas lus, je n'y peux rien, je n'ai pas envie que mon collègue vous les relise et vous fasse le détail à chaque fois. Ça c'est la première chose. La seconde chose Monsieur, nous pouvons choisir quand faire ce débat d'orientation, vous me dites qu'on aurait pu le faire après fin mars, ça veut dire que vous savez que si vous regardez bien les textes, nous allons avoir notre premier Conseil municipal, je ne sais pas qui le dirigera, notre premier Conseil municipal la semaine qui suit le 2<sup>ème</sup> tour des élections. Et bien, et ensuite si vous faites le débat d'orientation budgétaire, vous ne pouvez pas le faire en même temps, faudrait le refaire et nous serions en avril. Moi je vous propose de faire ce débat d'orientation budgétaire maintenant et puis faites vos propositions pour l'avenir, ça sera votre programme et si nous avons reporté d'ailleurs ce Conseil municipal qui parlera du budget primitif c'est bien que pour la personne et les personnes ou le groupe qui aura gagné ces élections, que la population aura conforté sur leurs projets, puisse mener leur budget en fonction des orientations qu'ils auront données et des propositions qu'ils auront faites à la population. Voilà, et je laisse justement, nous aurions pu voter le budget avant les élections. Et bien non, on laisse le choix à cette population. C'est vrai que ce n'est peut-être pas les habitudes que vous avez-vous, mais c'est les habitudes que moi j'ai en particulier. Et je suis sûr que beaucoup vont me rejoindre dans cette position. Cela dit, y-a-t-il d'autres remarques ? Je vous en prie si vous avez,

Anthony GARENAUX : Non, dans les autres communes aux alentours, c'est soit on fait le DOB et le budget ou soit on ne fait rien et on attend les élections. Et là on fait la moitié des choses.

Monsieur le Président : Moi, je ne suis pas obligé d'être guidé par quiconque. Nous sommes dans le respect des lois. Point.

Anthony GARENAUX : D'accord, très bien.

Monsieur le Président : Voilà. Nous sommes dans le respect des lois et des règles de bienséance envers notre population. Donc en fonction de ce rapport, vous pourrez faire votre programme et vous en inspirer

Anthony GARENAUX : Non, le programme est déjà fait

Monsieur le Président : Sans vous inspirer du rapport d'orientation budgétaire

Anthony GARENAUX : Je ne m'inspire pas

Monsieur le Président : Ou alors ce sont des orientations comme ça que vous prenez à la légère, toujours les mêmes,

Anthony GARENAUX : Oh que non, vous verrez bien

Monsieur le Président : Et bien écoutez, nous attendons cela avec beaucoup d'impatience.

Anthony GARENAUX : Ça va venir, ne vous en faites pas

Monsieur le Président : S'il n'y a pas d'autres remarques, Monsieur FONTAINE ? Pas d'intervention, ni d'un côté ni de l'autre ? Et bien Jeanne, au nom du groupe majoritaire, je te donne la parole, puisqu'il n'y en a pas d'autre.

Jeanne HOUZIAUX : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Chers Collègues. Dans la vie d'une collectivité, le Débat d'Orientation Budgétaire est un moment essentiel. Il permet d'une part d'assurer le fonctionnement des services publics communaux et d'autre part d'orienter les choix en matière d'investissement. En somme, il faut dégager le plus de marge possible pour : entretenir notre patrimoine ; investir sur notre commune ; la rendre encore plus agréable à vivre et attractive. Ainsi, cette année encore, les investissements d'avenir permettront l'amélioration de notre cadre de vie, favoriseront le lien social, permettront une bonne intégration de l'accroissement démographique de notre ville qui est, je le rappelle supérieur à celui enregistré sur le territoire de la Communauté de Communes de Lens-Liévin et celui du département du Pas de Calais, ceci témoignant et résultant de la vitalité des politiques entreprises depuis 2008 ! En effet, nous avons réussi ici à Harnes à présenter des orientations budgétaires sincères, cohérentes et sans augmenter pour autant les impôts locaux, et ce depuis notre arrivée en 2008. Durant la même période nous avons investi tous les champs thématiques relevant des missions de services public incombant à une commune : culture, sport, jeunesse, petite enfance, urbanisme, logement, cadre de vie, environnement, action sociale, santé, bref de nombreux domaines où notre action est aujourd'hui mesurable et tangible. Au-delà de l'engagement politique, j'en profite également pour souligner que ce travail résulte de la qualité du travail effectué par les agents de notre collectivité, de leur dévouement au service public, et de leur dévouement à notre population ! Je souligne par ailleurs le travail de préparation de ce Conseil Municipal et plus particulièrement du document qui nous a été présenté ce jour. Les chiffres le prouvent, je n'en citerais que quelques-uns, mais ils sont très révélateurs de la situation avant notre arrivée en comparaison de la situation actuelle : Donc, chiffres comparatifs 2007/2019. En cours de la dette : En 2007 : 9 430 000 €, en 2019 : 4 502 000 €. Dette par habitant : En 2007 :

683 € par habitant, en 2019 : 356 € par habitant. Subventions versées : En 2007 : 906 000 €, en 2019 : 1 177 000 €, donc une belle augmentation des subventions versées et ce dans les différents domaines. En ce qui concerne les subventions par habitant : En 2007 : 66 € par habitant, en 2019 : 93 € par habitant. Je rappellerais aussi le chiffre suivant : Concernant le total des dépenses de fonctionnement pour Harnes en 2018, cela représente 1 046 € par habitant contre 1 276 € pour les communes de la même strate dans le département. Ces chiffres sont issus des données du ministère de l'économie. Nous avons donc réussi le tour de force de développer de nombreux projets, créé de nouveaux services publics tout en abaissant les coûts de fonctionnement ! Dire que la gestion de la ville est calamiteuse relève sinon du mensonge pour le moins du déni d'une vérité implacable : Bien au contraire, elle est rigoureuse et vertueuse ! Aussi, voyez-vous, les perspectives envisageables pour 2020 et les années suivantes sont réellement positives, elles sont aussi la traduction de cet engagement et de notre volonté d'amener notre ville sur la voie du développement durable et d'un avenir meilleur. Ces perspectives nous permettront de poursuivre et de développer notre engagement auprès du monde associatif, sportif, culturel, social. Faut-il le rappeler, cette dynamique liée au bénévolat est une richesse extraordinaire pour notre ville, sa population, le vivre ensemble ! C'est l'un des leviers du dynamisme local et du rayonnement de notre ville ! Je rappelle que nous avons créé d'ailleurs le service SAVA, Service d'Aide à la Vie Associative, ce n'est pas rien, et c'est aujourd'hui un service public reconnu par toutes les associations ! Ces perspectives permettent également d'envisager la poursuite de notre politique à l'égard des publics fragilisés, celle menée envers nos seniors, ou bien encore celle menée envers notre jeunesse. Qui aujourd'hui remettrait encore en cause l'implantation du CCAS au cœur du quartier prioritaire ? Qui remettrait encore en cause le Car senior, ou la création de notre Relais Petite Enfance ? Qui remettrait encore en cause notre Nouvelle Médiathèque gratuite et ouverte à tous ?! A l'image de ces précédentes décisions politiques qui ont favorisé notre population ou le développement de notre ville, la gestion vertueuse des finances de la ville depuis 2008, là aussi les chiffres et les rapports extérieurs et indépendants le prouvent, nous permettent aussi d'envisager de nouveaux projets structurants pour notre ville ! Au nom du groupe majoritaire – Harnes, Un Avenir Durable -, nous souhaitons, réaffirmer notre volonté d'accompagner les projets municipaux et les orientations en matière de politique de l'habitat, de la sécurité, de la citoyenneté, de la vie sportive ou culturelle, de l'aide sociale, des nombreux travaux et projets présentés par Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes. De nombreux projets nous attendent, une ambition partagée pour le développement de notre cadre de vie, du quotidien de ses habitants. Encore forts de notre expérience, forts de notre collectif, et forts de nos convictions, nous saurons proposer aux Harnésiennes et aux Harnésiens un projet citoyen, durable, dynamique, solidaire, privilégiant l'intérêt collectif et offrant à nos enfants un avenir meilleur !

Je vous remercie !

Monsieur le Président : C'est nous qui te remercions Jeanne. Pas d'intervention et bien je vous propose que nous prenions acte de ce Débat d'Orientation sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Et bien à l'unanimité et je vous en remercie

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DELIBERE et CONSTATE VOTE que le Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'orientations Budgétaire a eu lieu.

### **3 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**

*Monsieur le Président : Le point 4, le point 3 pardon. Alors un point un peu particulier, puisque par délibération du 17 décembre, est adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire qui a décidé d'étendre les compétences optionnelles de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à la compétence action sociale d'intérêt communautaire et de modifier ainsi l'article 3 des statuts en conséquence. Or nous avons reçu, dernièrement, du Préfet un courrier qui nous dit ceci : « je tiens à vous informer que l'article 13 de la loi, je ne vous cite pas le numéro mais du*

27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a modifié l'article du CGCT relatif aux compétences des communautés d'agglomération. La catégorie « compétences optionnelles » et l'obligation d'exercer au moins trois compétences parmi les listes de 5 proposées. Je sais c'est très abstrait pour beaucoup de personnes. Et bien les compétences qu'elle exerçait à titre optionnel, à la date de la publication de la loi continuent d'être exercées par les communautés d'agglomération à titre supplémentaire jusqu'à ce qu'elle en décide autrement. Tout simplement ce qui veut dire que la délibération que nous vous proposons de passer et bien n'est plus à l'ordre du jour ce soir. C'était pour vous expliquer pourquoi nous retirons la délibération qui avait été votée à l'unanimité à la CALL. Oui, pardon. Excusez-moi. Je n'avais pas vu.

Jean-Marie FONTAINE : Juste une petite précision. C'est vrai qu'il est utile de rappeler que notre groupe à la CALL avait attiré l'attention de l'ensemble des groupes sur la problématique justement de cette compétence reprise par la CALL et que, à son initiative, une réflexion avait été menée par les différents groupes à la CALL pour arriver justement à une délibération qui avait pu être votée à l'unanimité. Une délibération qui prenait de grosses précautions en particulier sur la possibilité pour les communes de conserver justement tout ce qui tournait autour de cette compétence sociale. Elle s'est retiré, c'est une bonne chose à notre sens.

Monsieur le Président : Oui, effectivement, c'est un peu dans l'urgence qui avait été proposé cette, cette comment je vais dire, ça avait été proposé à la CALL, ça nous arrangeait de passer outre, néanmoins nous y étions obligés. Nous l'avons fait après concertation, nous sommes tombés d'accord sur une proposition et puis à ce jour, et bien, d'autres modifications ont fait que celle-ci, n'a pas de raison d'être. Et bien, on la supprime tout simplement. Et je remercie quand même d'avoir travaillé aux différents groupes pour que nous ayons un texte qui soit validé unanimement. Voilà.

#### **4 AVENANT AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE TRAITEMENT D'EAU DES BATIMENTS DU GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE ET CCAS D'HARNES**

Monsieur le Président : Point suivant. Avenant au marché d'exploitation des installations de chauffage. Vas-y Dominique MOREL.

Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Comme vous l'avez indiqué en fait, il s'agit d'un avenant au marché d'exploitation de chauffage, marché IDEX comme on dit. Cela concerne le groupement de commandes ville-CCAS et plus particulièrement donc le Foyer Ambroise Croizat. Il s'agit d'intégrer la prestation P3 sur le site « Foyer Ambroise Croizat ». Alors cette modification contractuelle présente une augmentation de 17.130 € HT par an, soit 3,21 % par rapport à la modification contractuelle n° 4. Cette modification contractuelle représente une augmentation pour l'ensemble des différents avenants de 84.668 € HT par an soit 10,65 %. Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 27 janvier 2020, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces de cet avenant.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? Oui, je vous en prie.

Anthony GARENAUX : Oui, comme à l'accoutumée, pour la dernière fois du mandat nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Monsieur le Président : Et bien, nous vous remercions pour la dernière fois. Je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? 3. Y-a-t-il des contres ? Il n'y en a pas et bien tout le reste est pour. Je vous remercie.

Un marché a été passé, en groupement de commandes ville et CCCAS, avec la société IDEX ENERGIES – 297-2 avenue de Flöha – 62680 Méricourt. Il a été notifié en date du 28 juin 2012 pour une durée de 5 ans, reconductible une fois pour une durée de 5 ans.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer la prestation P3 sur le site « Foyer Ambroise Croizat » dans le périmètre contractuel.

Il est prévu au titre du P3 :

- La provision nécessaire au maintien du bon fonctionnement du matériel (P3/1) ;
- Le remplacement programmé du matériel en fin de vie (P3/2) suivant le périmètre contractuel défini par le marché.

La date de prise d'effet de la modification contractuelle n°5 est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2020 pour se terminer à la date d'échéance du marché.

Le coût du marché de base est de **449 062,50 € HT/an**

Le Coût du marché de base suivant la modification contractuelle :

- n°1 est de : 466 739,38 € HT/an
- n°2 est de : 501 527,59 € HT/an
- n°3 est de : 511 516,49 € HT/an
- n°4 est de : 516 600,54 € HT/an

Cette modification contractuelle présente une augmentation de :

- **17.130,37 € HT/an soit 3,21 %** par rapport à la modification contractuelle n°4

Cette modification contractuelle présente une augmentation de :

- **84.668,41 € HT/an soit 10,65 %** par rapport au marché de base.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 janvier 2020

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces de cet avenant.

Un marché a été passé, en groupement de commandes ville et CCCAS, avec la société IDEX ENERGIES – 297-2 avenue de Flöha – 62680 Méricourt. Il a été notifié en date du 28 juin 2012 pour une durée de 5 ans, reconductible une fois pour une durée de 5 ans.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer la prestation P3 sur le site « Foyer Ambroise Croizat » dans le périmètre contractuel.

Il est prévu au titre du P3 :

- La provision nécessaire au maintien du bon fonctionnement du matériel (P3/1) ;
- Le remplacement programmé du matériel en fin de vie (P3/2) suivant le périmètre contractuel défini par le marché.

La date de prise d'effet de la modification contractuelle n°5 est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2020 pour se terminer à la date d'échéance du marché.

Le coût du marché de base est de **449 062,50 € HT/an**

Le Coût du marché de base suivant la modification contractuelle :

- n°1 est de : 466 739,38 € HT/an
- n°2 est de : 501 527,59 € HT/an
- n°3 est de : 511 516,49 € HT/an
- n°4 est de : 516 600,54 € HT/an

Cette modification contractuelle présente une augmentation de :

- **17.130,37 € HT/an soit 3,21 %** par rapport à la modification contractuelle n°4

Cette modification contractuelle présente une augmentation de :

- **84.668,41 € HT/an soit 10,65 %** par rapport au marché de base.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 janvier 2020

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 28 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Marine DELEFOSSE) AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces de cet avenant.

## **5 TABLEAU DES EMPLOIS**

*Monsieur le Président : Le point 5. Tableau des emplois. Bon je pense que chacun va s'exprimer une nouvelle fois. Vous dire qu'il y a quelques modifications, vous les avez vu, elles sont en gras dans les tableaux, qu'il y a des évolutions, je vous donne la parole juste après que je l'ai présenté, si vous me le permettez. Parfait. Quelques évolutions de grades, mais des retraites, un départ à la retraite et puis un remplacement de plusieurs personnes qui, malheureusement, sont malades, à qui je souhaite un prompt rétablissement. Je vous en prie maintenant.*

*Anthony GARENAUX : C'était juste pour dire qu'à l'accoutumée, nous avons le détail en fait des modifications et là, il a fallu comparer le tableau qui est quand même assez*

*Monsieur le Président : Et vous l'avez fait ?*

*Anthony GARENAUX : Bien sur,*

*Monsieur le Président : Et bien c'est parfait. Vous auriez du faire la même chose pour le Rapport d'Orientation Budgétaire. Y-a-t-il d'autres remarques ?*

*Anthony GARENAUX : Comparer avec les années précédentes ? Non*

*Monsieur le Président : Y-a-t-il d'autres remarques ? Je vous en prie.*

*Jean-Marie FONTAINE : Nous resterons cohérents avec la position de notre groupe sur cette délibération que l'on rencontre à chaque Conseil municipal. Bien entendu nous sommes particulièrement favorables à toutes les évolutions de grades, de carrières, toutes les progressions de carrières et nous souhaitons bien entendu aux agents qui ont pu, qui peuvent bénéficier d'un départ à la retraite d'en profiter le plus longtemps possible.*

*Monsieur le Président : Je vous remercie. Alors, y-a-t-il des abstentions ? 5. Des contres ? Pas de contres, pour alors. Donc pour le reste pour. J'ai oublié. J'ai oublié, c'est le dernier et j'oublie vos positions. Vous savez qu'en fin de compte, 1 sur 3 ça fait 33 %. 7 sur 33 ça fait moins de 33 %. Mais je vous propose de passer au point 6. N'est-ce pas. Mais je vous parle en tant que départ. C'est bien ce que vous m'avez proposé tout à l'heure ? N'est-ce pas ? Et oui, de temps en temps il faut tourner 7 fois sa langue dans la bouche avant de sortir une*

Il est proposé au Conseil municipal de valider le tableau des emplois ci-après :

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 26 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET et Véronique DENDRAEL), VALIDE le tableau des emplois ci-après :

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DU PERSONNEL AU 12 février 2020

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 12 février 2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TNC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TNC		AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TC	AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TNC	AGENTS NON TITULAIRES EN ETPT (4)	
		Directeur Général des Services	A	1	0		0	0	1	
Directeur Général des Services Adjoint	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
Collaborateur de cabinet		0	0	0	1	1	0	0	0,75	0,75
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (1)</b>										
ATTACHE HORS CLASSE	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ATTACHE	A	3	0	0	0	3	3	0	0	3
REDACTEUR PRIN. 1ERE CLASSE	B	4	0	0	0	4	4	0	0	4
REDACTEUR PRIN. 2EME CLASSE	B	2	0	0	0	2	1	0	0	1
REDACTEUR	B	7	0	0	0	7	6	0	0	6
ADJOINT ADM. PRIN. 1ERE CLASSE	C	9	0	0	0	9	9	0	0	9
<b>ADJOINT ADM. PRIN. 2EME CLASSE</b>	<b>C</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF</b>	<b>C</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>14</b>
<b>TOTAL 1</b>		<b>58</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>61</b>	<b>46</b>	<b>0</b>	<b>2,75</b>	<b>48,75</b>
<b>TECHNIQUE (2)</b>										
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
INGENIEUR	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CL	B	3	0	0	0	3	2	0	0	2
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CL	B	3	0	0	0	3	1	0	0	1
TECHNICIEN	B	2	0	1	0	3	0	0	0	0
<b>AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL</b>	<b>C</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<b>AGENT DE MAITRISE</b>	<b>C</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
ADJT TECH PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	10	0	0	0	10	9	0	0	9
<b>ADJT TECH PRINCIPAL 2EME CLASSE</b>	<b>C</b>	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>20</b>
<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	<b>C</b>	<b>24</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>72</b>	<b>21</b>	<b>9</b>	<b>28,59</b>	<b>58,59</b>
<b>TOTAL 2</b>		<b>71</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>22</b>	<b>126</b>	<b>57</b>	<b>15</b>	<b>28,59</b>	<b>100,59</b>

## IV - ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DU PERSONNEL AU 12 février 2020

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 12 février 2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TNC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TNC		AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TC	AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TNC	AGENTS NON TITULAIRES EN ETPT (4)	
<b>MEDICO-SOCIALE - SECTEUR SOCIAL (3)</b>										
CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE 1IERE CLASSE	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE 2IEME CLASSE	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF PRINCIPAL	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MONITEUR EDUCATEUR	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL 3</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>MEDICO-SOCIALE (4)</b>										
<b>ASTEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	8	0	0	0	8	7	0	0	7
<b>TOTAL 4</b>		<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
<b>MEDICO-TECHNIQUE (5)</b>										
<b>SPORTIVE (6)</b>										
CONSEILLER DES APS	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
EDUCATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	3	0	0	0	3	2	0	0	2
EDUCATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	3	0	0	0	3	3	0	0	3
EDUCATEUR	B	2	0	2	0	4	0	0	2	2
OPERATEUR APS PRINCIPAL	C	1	0	0	0	1	1	0	0	1
OPERATEUR QUALIFIE	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL 6</b>		<b>10</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>8</b>

## IV - ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DU PERSONNEL AU 12 février 2020

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 12 février 2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TNC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TNC		AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TC	AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TNC	AGENTS NON TITULAIRES EN ETPT (4)	
		<b>CULTURELLE (7)</b>								
BIBLIOTHECAIRE	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSIS. ENSEIG. ARTIST. PRIN. 1IERE CLASSE	B	1	1	0	0	2	1	0	0	1
ASSIS. ENSEIG. ARTIST. PRIN. 2IEME CLASSE	B	3	1	0	0	4	3	1	0	4
ASSIS. ENSEIG. ARTISTIQUE	B	1	0	0	7	8	0	0	4,28	4,28
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2IEME CLASSE	B	3	0	1	0	4	2	0	0	2
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	1	0	1	0	2	0	0	1	1
ADJOINT PATRIMOINE PRIN 1ERE CLASSE	C	1	0	0	0	1	1	0	0	1
ADJOINT PATRIMOINE PRIN 2EM CLASSE	C	2	0	0	0	2	2	0	0	2
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	3	0	1	1	5	1	0	1,54	2,54
<b>TOTAL 7</b>		<b>15</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>28</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>6,82</b>	<b>17,82</b>
<b>ANIMATION (8)</b>										
ANIMATEUR PRIN DE 1IERE CLASSE	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
ANIMATEUR PRIN DE 2IEME CLASSE	B	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ANIMATEUR	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2IEME CLASSE	C	7	0	0	0	7	7	0	0	7
ADJOINT D'ANIMATION	C	3	1	1	13	18	2	0,68	7,65	10,33
<b>TOTAL 8</b>		<b>13</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>28</b>	<b>11</b>	<b>0,68</b>	<b>7,65</b>	<b>19,33</b>

## IV - ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DU PERSONNEL AU 12 février 2020

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 12 février 2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TNC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TNC		AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TC	AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TNC	AGENTS NON TITULAIRES EN ETPT (4)	
<b>POLICE MUNICIPALE (9)</b>										
CHEF DE SERV DE POLICE PRINC 1ERE CL	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
CHEF DE SERV DE POLICE PRINC 2EME CLASSE	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
CHEF SERVICE DE POLICE	B	1	0	0	0	1	0	0	0	0
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	3	0	0	0	3	2	0	0	2
BRIGADIER	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GARDIEN-BRIGADIER	C	6	0	0	0	6	6	0	0	6
<b>TOTAL 9</b>		<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (10)</b>										
Parcours Emploi Compétences (PEC)		0	0	0	14	14	0	0	9,37	9,37
Adultes Relais		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emploi d'Avenir		0	0	2	0	2	0	0	2	2
<b>TOTAL 10</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11,37</b>	<b>11,37</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>189</b>	<b>18</b>	<b>28</b>	<b>58</b>	<b>293</b>	<b>148</b>	<b>16,68</b>	<b>59,18</b>	<b>223,86</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 Mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

## **6 SUBVENTIONS A PROJET**

*Monsieur le Président : Je vous propose le point suivant qui est une subvention à projet et je donne la parole à Joachim GRUFFROY.*

### **6.1 HARNES VOLLEY BALL**

*Joachim GUFFROY : Merci Monsieur le Président. Première subvention à projet pour le Harnes Volley Ball. 1500 € c'était pour l'accueil de la délégation équipe de France masculine de Volley sourd début décembre.*

*Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? Je vous propose de passer, je me doute, à la suivante. Je t'en prie.*

Le Harnes Volley Ball sollicite une subvention à projet de 1 500.00 € pour accueillir l'équipe de France de Volley Sourd.

L'objectif étant de promouvoir le sport handicap à travers le volley assis et présenter la nouvelle section assis du Harnes Volley Ball.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE d'accorder une subvention de 1 500.00 € et d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer le versement à l'Association « Harnes Volley Ball ».

### **6.2 HARNES VOLLEY BALL**

*Joachim GUFFROY : Donc pareil, pour le Harnes Volley Ball, une subvention cette fois-ci de 2000 € pour l'accueil des deux délégations féminines et masculines des équipes de France paralympiques du 28 février au 1<sup>er</sup> mars.*

*Monsieur le Président : J'aurai peut-être du vous faire voter sur la 1<sup>ère</sup>, je vous prie de m'excuser. Je reviens donc sur la 6.1 – Harnes Volley Ball. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? A l'unanimité. Donc sur celle que vient de présenter Joachim. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? A l'unanimité, mais je n'en doutais pas. La troisième s'il te plait.*

Afin d'accueillir l'équipe de France paralympique de volley du 28 février au 1<sup>er</sup> mars 2020, le Harnes Volley Ball sollicite une subvention de 2 000.00 € à la Municipalité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 2 000.00 € et d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer le versement à l'Association « Harnes Volley Ball ».

Afin d'accueillir l'équipe de France paralympique de volley du 28 février au 1<sup>er</sup> mars 2020, le Harnes Volley Ball sollicite une subvention de 2 000.00 € à la Municipalité.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE d'accorder une subvention de 2 000.00 € et d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer le versement à l'Association « Harnes Volley Ball ».

### 6.3 AIKIDO CLUB DE HARNES

*Joachim GUFFROY : Et enfin pour l'Aïkido Club qui souhaite organiser un stage, ça doit être au mois d'avril, une subvention donc de 1000 € pour organiser ce stage, une subvention qui sera versée bien entendu sous couvert que cette manifestation ait bien lieu.*

*Monsieur le Président : Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Je vous remercie.*

L'Aïkido Club de Harnes sollicite une subvention exceptionnelle de 1 000.00 € afin de réaliser un stage de 2 jours sur notre Commune ouvert à tous les pratiquants français et étrangers.

Pour l'évènement, l'association a invité Sensei Arnaud Waltz, 7<sup>ème</sup> Dan d'Aïkido, référent technique national.

Ci-dessous le budget prévisionnel de l'action :

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement	150.00 €	Entrées	500.00 €
Frais de déplacements	119.00 €	Commune de Harnes	1000.00 €
Alimentation / Boissons	980.00 €	Participation Aïkido Club	387.00 €
Location véhicule	296.00 €	Repas	658.00 €
Salaires / charges sociales	1000.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2545.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2545.00 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder, sous réserve que la manifestation se déroule, une subvention de 1 000.00 € et d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer le versement à l'Association « Aïkido Club de Harnes ».

L'Aïkido Club de Harnes sollicite une subvention exceptionnelle de 1 000.00 € afin de réaliser un stage de 2 jours sur notre Commune ouvert à tous les pratiquants français et étrangers.

Pour l'évènement, l'association a invité Sensei Arnaud Waltz, 7<sup>ème</sup> Dan d'Aïkido, référent technique national.

Ci-dessous le budget prévisionnel de l'action :

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement	150.00 €	Entrées	500.00 €
Frais de déplacements	119.00 €	Commune de Harnes	1000.00 €
Alimentation / Boissons	980.00 €	Participation Aïkido Club	387.00 €
Location véhicule	296.00 €	Repas	658.00 €
Salaires / charges sociales	1000.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2545.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2545.00 €</b>

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE d'accorder, sous réserve que la manifestation se déroule, une subvention de 1 000.00 € et d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer le versement à l'Association « Aïkido Club de Harnes ».

## **7 CONTRAT DE VILLE 2020 - ASSOCIATIONS**

*Monsieur le Président : Le point 7, contrat de ville 2020. Jean-Pierre HAINAUT*

*Jean-Pierre HAINAUT : Merci Monsieur le Président. Dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville pour 2020, il est proposé au Conseil municipal de soutenir 2 projets : Le premier sous l'égide de l'AGAC, l'Association de Gestion des Actions Citoyennes, les PIC, les Projets d'Initiative Citoyenne permettent de développer dans les quartiers des actions ou des animations pour favoriser la gestion participative des habitants. Les initiatives, les prises de paroles, etc... Alors les fonds sont abondés pour moitié par la Ville et la Région. 5400 € chacune. Le deuxième projet à soutenir est celui proposé par le Club de Prévention Avenir des Cités et concerne la création d'un atelier vidéo à destination des jeunes issus du quartier Politique Ville qui permettra à ceux-ci de réaliser des courts métrages dont ils auront écrit les scénarios, le scénario pardon. Ils seront épaulés par des professionnels de l'audiovisuel. Les objectifs de ce projet sont particulièrement vertueux en termes d'éducation et d'apprentissage des techniques de cet art. Voilà.*

*Monsieur le Président : Y-a-t-il des remarques ? Des questions par rapport à ces 2 points ? Je vous propose de voter en même temps. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Et bien à l'unanimité. Encore une fois je n'en doutais pas.*

Pour 2020, dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville et afin d'assurer l'opérationnalité de l'année 2020,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, SOUTIENT le projet suivant :

### **Association de Gestion d'Actions Citoyennes : Projets d'Initiative Citoyenne (action reconduite)**

La Région renouvelle, pour l'année 2020, le dispositif participatif **PIC ou les Projets d'Initiative Citoyenne**. L'objectif du PIC est d'impulser une politique de soutien aux initiatives citoyennes des habitants dans les QPV.

Il s'agit d'un fonds géré par une association gestionnaire qui doit être en prise directe avec les habitants des QPV. L'Association de Gestion d'Actions Citoyennes a pour mission d'organiser, d'animer, de gérer et d'évaluer ce dispositif. Les projets, portés par des associations harnésiennes ou des collectifs d'habitants, sont étudiés par le comité d'attribution qui décide de financer ou non les actions en s'appuyant sur le règlement intérieur du PIC.

Les microprojets déposés par les porteurs doivent s'inscrire dans l'une des 10 thématiques. L'association gestionnaire peut faire le choix de quelques thématiques ou travailler sur l'ensemble des thématiques :

- Insertion par l'économique
- Innovation sociale
- Démocratie numérique et sensibilisation aux usages numériques
- Transition énergétique et écologique

- Valorisation des circuits courts
- Lutte contre l'isolement des personnes
- Lutte contre l'illettrisme
- Echanges de savoirs, entraide et soutien scolaire
- Valorisation et découverte du patrimoine et de l'histoire locale
- Créativité artistique

**Les objectifs de l'action sont :**

- Développer une citoyenneté active dans les quartiers à travers une animation de proximité et une gestion participative
- Favoriser les prises d'initiatives et de paroles de groupes d'habitants
- Développer la participation des habitants
- Promouvoir les capacités individuelles à s'organiser et monter des projets

**Budget prévisionnel :**

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Reversement de subvention aux porteurs de projet	10800.00 €	Subvention Ville	5400.00 €
		Subvention Région	5400.00 €
<b>Total</b>	<b>10800.00 €</b>		<b>10800.00 €</b>

Pour 2020, dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville et afin d'assurer l'opérationnalité de l'année 2020,

Sur proposition de son Président,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, SOUTIENT le projet suivant :

**Club de Prévention – Avenir des Cités : Création d'un atelier vidéo (action nouvelle)**

Le Club de Prévention propose de mettre en place pour l'année 2020, des ateliers vidéo à destination des jeunes issus du Quartier Politique Ville. Le but est de permettre aux jeunes résidant au sein du QPV de réaliser des courts métrages à thématiques citoyennes avec les jeunes en leur permettant d'appréhender les techniques audiovisuelles, de s'exprimer au travers de ce média tout en développant le sens du travail en équipe, l'implication personnelle dans un projet et la prise de confiance en soi. Il a une visée éducative par le sujet qui sera traité : travail de reportage et de documentation, sur un thème d'actualité, de santé, d'éducation, etc.

Le groupe de jeunes (environ 20 jeunes âgés de 11 à 17 ans), accompagné par le Club de prévention, participera à des ateliers qui se dérouleront sur douze mois et réalisera des documents vidéo avec l'appui de professionnels de l'audiovisuel.

**Les objectifs de cette action sont :**

- Découvrir des métiers de l'audio-visuel et sensibiliser à l'analyse d'images,
- Permettre aux jeunes de s'exprimer à travers la vidéo,
- Sensibiliser les jeunes aux outils et aux métiers du numérique,
- Apprendre les techniques du tournage et du montage de vidéos,
- Impliquer les jeunes dans la vie du quartier par le biais de l'audiovisuel,
- Développer un outil de communication au service des jeunes,

- Développer l'esprit critique des jeunes et les intégrer dans une démarche citoyenne.

#### Mise en œuvre :

- Formation des jeunes aux techniques de prises de vue, de montage et d'écriture de scénarios,
- Mise en place de l'identité du collectif. La note d'intention. Quelle organisation ? La forme des vidéos,
- Réalisation et montage,
- Communication et diffusion des films du collectif sur les supports choisis par les jeunes,
- Intégrer de nouveaux jeunes dans le projet et assurer leur formation aux différentes techniques pour passer le relais et permettre la poursuite du projet,
- Faire le point avec les jeunes à la fin du projet sur les compétences acquises et les besoins en formation complémentaire afin de rechercher de nouveaux financements si nécessaire.

#### Budget prévisionnel :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Achats matières et fournitures	6000.00 €	Subvention Ville	962.00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5808.00 €	Subvention Politique Ville Etat	12646.00 €
Publicité, publication	1000.00 €	Ressources propres affectées au projet	2200.00 €
Déplacements, missions	800.00 €		
Rémunération des personnels	2200.00 €		
<b>Total</b>	<b>15808.00 €</b>		<b>15808.00 €</b>

## 8 APPEL A PROJET « NOS QUARTIERS D'ETE 2020 » - REGION HAUTS-DE-FRANCE

*Monsieur le Président : Le point suivant, c'est un appel à projet pour nos Quartiers d'Été 2020 et la parole est à Fabrice GRUNERT.*

*Fabrice GRUNERT : Merci Monsieur le Président. Donc il est proposé au Conseil municipal de solliciter le financement de la Région Hauts-de-France au profit du projet suivant : Donc sur Nos Quartiers d'Été 2020 qui auront lieu le 29 et 30 août 2020. Plan de financement prévisionnel : ville 6000 € ; région 6500 € ; Maisons et Cités 500 €. Coût total de l'action 13000 €. Une avance de 80 % du montant de la subvention sera versée par la commune. Le solde de la subvention sera versé, après vérification du bilan financier de l'action par les services de la ville.*

*Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions, remarques ? Des abstentions ? Des contres ? Et bien à l'unanimité.*

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de solliciter le financement de la Région Hauts-de-France au profit du projet suivant :

## **Association AGAC : Nos Quartiers d'Été (action reconduite)**

« Nos Quartiers d'Été » est une manifestation qui tient une place importante dans la vie des Harnésiens. Chaque année, les habitants attendent impatiemment la nouvelle édition, qui leur permet de découvrir des activités inédites, d'accéder à la culture, de partager un temps convivial entre habitants et en famille. De plus, un grand nombre de familles ne peuvent partir en vacances et ces deux journées restent un temps très attendu durant l'été. Pour rappel, lors de l'édition 2019, nous avons touché près de 5000 personnes issues d'origines, de cultures, de catégories socio professionnelles, d'âges et de quartiers différents.

NQE sur Harnes est certes une manifestation portée par l'Association de Gestion d'Actions Citoyennes, mais elle est le fruit d'un travail collectif, mené au sein du « Collectif NQE ». Celui-ci est composé des Conseillers de quartier, des Conseillers citoyens, des associations et de leurs bénévoles ainsi que des membres de l'Ecole des Consommateurs et des habitants bénévoles. Ce collectif s'enrichit année après année de nouveaux habitants et associations désireux de s'investir dans la vie de leur ville.

### **Objectifs de NQE :**

- Impulser une dynamique, une mise en réseau des acteurs et accompagner les habitants dans une démarche de gestion de projet,
- Favoriser les rencontres et les échanges intergénérationnels, inter-quartiers et interculturels,
- Créer du lien entre les habitants notamment issus de quartiers différents et permettre le mieux vivre ensemble,
- Encourager l'implication et la participation des jeunes dans la vie locale.

Le collectif NQE suivra le fil rouge de la Région « Comment la citoyenneté se saisit des enjeux de la nature en ville et des productions locales ». Afin de respecter les conditions d'éligibilité de la Région, et dans la continuité du travail effectué depuis plusieurs années, le collectif NQE organisera un seul temps festif sur un lieu unique, afin de mutualiser les moyens et de permettre la rencontre entre habitants issus des quatre quartiers de la ville.

### **Plan de financement prévisionnel :**

- **Ville : 6 000 € TTC**
- **Région : 6 500 € TTC**
- **Maisons et Cités : 500 € TTC**
- **Coût total de l'action : 13 000 € TTC**

Une avance de 80 % du montant de la subvention sera versée par la commune. Le solde de la subvention sera versé, après vérification du bilan financier de l'action par les services de la ville.

## **9 REGLEMENT INTERIEUR DU FONDS DE TRAVAUX URBAINS**

*Monsieur le Président : Le point 9. Toujours Fabrice GRUNERT pour le règlement intérieur du Fonds de Travaux Urbains.*

*Fabrice GRUNERT : Donc il est proposé au Conseil municipal de valider le règlement intérieur du Fonds de Travaux Urbains de la ville de Harnes et de la composition des membres du Comité de gestion. Le règlement intérieur vous l'avez reçu point sur table puisqu'on a refait une modification sur le règlement qui avait été demandé par les 2 groupes de l'opposition et*

*nous avons enlevé les noms aussi sur la liste des membres et rectifié en même temps, Directeur des Services Techniques et non plus Directeur Général des Services Techniques.*

*Monsieur le Président : Y-a-t-il des remarques ? Abstentions ? Contres ? A l'unanimité.*

Sur proposition de son Président,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, VALIDE le règlement intérieur du Fonds de Travaux Urbains de la ville de Harnes et la composition des membres du Comité de gestion.

## **10 CREATION DU COMITE ARTISTIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU 1% ARTISTIQUE DE LA MEDIATHEQUE « LA SOURCE »**

*Monsieur le Président : Point 10. Création d'un Comité Artistique et la parole est à Sabah YOUSFI.*

*Sabah YOUSFI : Merci Monsieur le Président. Dans le cadre de la construction de la médiathèque, la commune va mettre en œuvre la démarche de « 1% artistique ». Pour cela nous avons pris l'attache de la DRAC, la Direction des Affaires Culturelles afin de constituer un comité artistique qui assurera une mission de conseil pour l'élaboration du cahier des charges et avis sur les conditions de sélection de l'artiste retenu pour la réalisation du 1%. Donc je vous passe les textes réglementaires. Donc le comité artistique est encadré par des textes et il se compose comme suit : Le président du comité artistique, donc Monsieur le Maire ou son représentant ; La maîtrise d'œuvre ; Un représentant utilisateur du bâtiment, donc la Directrice de la médiathèque ou son adjointe ; Le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant, donc ce sera Monsieur JARROT, conseiller aux arts plastiques ; Trois personnalités qualifiées dans le domaine des arts plastiques : Donc une personnalité désignée par le maître d'ouvrage, donc nous avons choisi Marie LAVANDIER, la Directrice du Louvre-Lens, qui sera représentée par Nadège Herreman ; Et deux personnalités désignées par la DRAC Antenne Nord-Pas de Calais, puisque c'est bien les Hauts-de-France : Léonie YOUNG et Monsieur Jimmy BENEZIT. Par ailleurs, le président du comité artistique souhaite associer d'autres membres dont l'expertise pourrait apporter un éclairage aux travaux du comité artistique, nous avons donc associé Madame Nelly TURLUTTE, qui est Chef de service Culture à la CALL, qui nous a accompagné tout au long du projet et pour le Département Monsieur Philippe BILECKI-GAUCHET, Directeur de la Lecture Publique ou son représentant Benjamin KESTELOOT, Directeur de l'antenne de Dainville. Le comité se réunira au moins à trois reprises. Une première fois pour la validation des documents de consultation ; une seconde fois pour l'analyse des candidatures reçues et la pré-sélection de 2 candidats maximum auxquels il sera demandé de présenter un projet. Et enfin l'étude des projets remis par les artistes, leur audition et la sélection du projet lauréat. Bien entendu, compte tenu des élections municipales, le comité sera mis en place après les élections. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la création de ce Comité Artistique pour la mise en œuvre du 1% artistique.*

*Monsieur le Président : Oui, moi je pense que nous sommes parfaitement dans les règles quand tu me proposes cela, mais je souhaiterais que aussi il y ait dans ce comité, dans ce comité artistique, c'est-à-dire les gens qui vont le vivre tous les jours, cette sculpture, je sais qu'une personne représentera, comment dire, la médiathèque et je pense que si on pouvait y associer la future commission culture, ça me semblerait de bon aloi quand même. Est-ce que c'est possible ou pas ?*

*Sabah YOUSFI : Alors l'associer au comité, la constitution du comité comme je l'ai indiqué, elle est encadrée tel qu'elle est présentée ce soir. Après rien n'empêche lors des comités de*

*pilotage d'associer bien entendu les membres de la future commission culture bien entendu. Par contre, en voix délibérative que les membres que je viens de présenter les fonctions.*

*Monsieur le Président : Je vous propose que soit rajouté quand même que la future commission culture puisse y participer, parce que c'est eux qui vont le vivre tous les jours. En êtes-vous d'accord ? Oui je t'en prie. Je vous en prie pardon.*

*Jean-Marie FONTAINE : Peut-être à ce moment là pour moi il n'y a pour notre groupe aucun problème mais peut-être faut-il également retirer Monsieur Philippe DUQUESNOY et Madame Sabah YOUSFI, en précisant simplement Monsieur le Maire de Harnes et Monsieur ou Madame l'Adjointe à la culture de la ville de Harnes.*

*Monsieur le Président : Je suis tout à fait d'accord, oui, vas-y.*

*Sabah YOUSFI : Alors en fait, pour la constitution du comité, il fallait indiquer les noms, sinon bien entendu on ne les aurait pas retirés. La délibération elle doit bien porter sur les fonctions et les noms à ce jour, en tout cas je vais parler pour les élus, pas pour les techniciens, nous sommes toujours élus.*

*Monsieur le Président : Voilà c'est bien entendu. Le prochain Maire, le prochain adjoint, et bien ce sera lui qui représentera notre commune et les noms changeront, ça me paraît logique. Par contre si on en est tous d'accord la commission culture devra participer à ces différents groupes de pilotage. En sommes-nous d'accord ? Parfait. Et bien je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? A l'unanimité. Je n'en doutais pas non plus.*

Dans le cadre de la construction de la médiathèque La Source, la ville de Harnes souhaite mettre en valeur la démarche de « 1% artistique ».

Conformément à la réglementation en vigueur, la ville de Harnes a pris l'attache de la Direction Régionale des Affaires culturelles afin de constituer un comité artistique qui assurera une mission de conseil auprès du maître d'ouvrage, d'élaboration du cahier des charges et d'avis sur les conditions de sélection de l'artiste retenu pour la réalisation du 1% artistique.

Le comité artistique est constitué par la Ville de Harnes en tant que maître d'ouvrage, en conformité avec les décrets n°2002-667 du 29 avril 2002, n°2005-90 du 4 février 2005 et de la circulaire du Ministère de la Culture publiée au journal officiel du 30 septembre 2006. Il se compose comme suit :

**Le président du comité artistique :** Monsieur Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes, ou son représentant Madame Sabah YOUSFI, Adjointe à la Culture à la Ville de Harnes,

**La maîtrise d'œuvre :** Monsieur Pierre GUILLON, Architecte TRACES ARCHITECTE,

**Un représentant utilisateur du bâtiment :** Madame Sabine FIEVET, Directrice de médiathèque de la Ville de Harnes ou Madame Marjorie PAILLAT, Responsable de la Politique Documentaire de la médiathèque de la ville de Harnes,

**Le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant :** Monsieur Eric JARROT, conseiller aux arts plastiques,

### Trois personnalités qualifiées dans le domaine des arts plastiques :

- **Une personnalité désignée par le maître d'ouvrage** : Madame Marie LAVANDIER, Directrice du Louvre-Lens, représentée par Nadège Herreman, Chargée de projets en médiation et médiathèque.
- **Deux personnalités désignées par la DRAC Nord-Pas de Calais** : Madame Léonie YOUNG, représentant le Comité Artistique-Auteurs plasticiens (CAAP), et Monsieur Jimmy BENEZIT, Responsable de la galerie Arc-en-Ciel à Liévin

Par ailleurs :

- Le président du comité artistique souhaite associer d'autres membres dont l'expertise (technique, administrative etc.) pourrait apporter un éclairage aux travaux du comité artistique, à savoir :
  - o Madame Nelly TURLUTTE, Chef du service Culture et Patrimoine, Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
  - o Monsieur Philippe BILECKI-GAUCHET, Direction de la Lecture Publique, Direction de Affaires Culturelles, Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais, ou son représentant Monsieur Benjamin KESTELOOT, Directeur de l'antenne de Dainville.
- Le Conseil municipal souhaite associer les membres de la commission municipale de la culture (voix consultative).

Le comité artistique se réunira au moins à trois reprises pour :

- La validation des documents de consultation : projet de cahier des charges, avis de publicité, règlement intérieur du comité artistique et calendrier prévisionnel ;
- L'analyse des candidatures reçues et la pré-sélection de 2 candidats maximum auxquels il sera demandé de présenter un projet ;
- L'étude des projets remis par les artistes consultés, leur audition et la sélection du projet lauréat.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE la création du Comité Artistique pour la mise en œuvre du 1% artistique de la Médiathèque la Source.

## 11 FORMULAIRE DE PRET POUR EXPOSITION

*Monsieur le Président : Le point suivant est un formulaire de prêt pour une exposition et c'est toujours Sabah YOUSFI.*

*Sabah YOUSFI : Oui donc, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer une convention avec la DRAC concernant le formulaire de prêt pour l'exposition qui est jointe en annexe. Donc ce formulaire concerne un ensemble de pièces récoltées lors des fouilles archéologiques réalisées en 2009 sur le site Mc Cain dans le Parc d'Entreprises de la Motte du Bois. Elles sont au nombre de 30 et les pièces seront exposées du 30 mars 2020 au 7 avril 2021 au Musée d'Histoire et d'Archéologie. C'est bien sur une durée de 1 an.*

*Monsieur le Président : Oui et après ils les reprennent malheureusement.*

*Sabah YOUSFI : Hélas !*

*Monsieur le Président : Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Et bien à l'unanimité.*

Sur proposition de son Président,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France le formulaire de prêt pour exposition joint en annexe.

Ce formulaire concerne un ensemble de pièces récoltées lors de fouilles archéologiques réalisées en 2009 sur le site de Mc Cain dans le Parc d'Entreprises de la Motte du Bois. Les pièces seront exposées du 30 mars 2020 au 7 avril 2021 au Musée d'Histoire et d'Archéologie de Harnes, rue de Picardie.

## **12 CONVENTION DE PARTENARIAT A TITRE GRACIEUX ENTRE LA VILLE DE HARNES, LA VILLE DE SALLAUMINES, L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE – MUSEE DU LOUVRE-LENS ET LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

*Monsieur le Président : Tu as une autre convention partenariale. Sabah, si tu peux nous en parler.*

*Sabah YOUSFI : Oui, il s'agit de la convention de partenariat à titre gracieux entre le commune de Harnes, Sallaumines et l'EPCC – Musée du Louvre-Lens et la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais concernant l'accueil de jeunes volontaires en Service Civique pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 30 juin 2020, en vous précisant que nous reconduisons le dispositif pour la 3<sup>ème</sup> année.*

*Monsieur le Président : Des abstentions ? Des contres ? Et bien à l'unanimité une nouvelle fois.*

Sur proposition de son Président,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de partenariat entre la Ville de Harnes, la Ville de Sallaumines, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle – Musée du Louvre-Lens et la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais pour la mise à disposition de jeunes volontaires en Service Civique sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 30 juin 2020.

## **13 LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE DANS UNE STRUCTURE D'ACCUEIL ET AVENANT**

*Monsieur le Président : Toujours avec la Ligue de l'Enseignement, Sabah.*

*Sabah YOUSFI : Oui, donc tout à fait, ce point évidemment est en lien direct avec le point précédent. Il concerne une convention de mise à disposition de volontaires en Service Civique dans le cadre d'une structure d'accueil et l'avenant et donc avec la Ligue de l'Enseignement qui a recruté des volontaires dans le cadre d'un engagement en Service Civique. Pourquoi la Ligue de l'Enseignement puisque la Fédération Départementale bénéficie de l'agrément obtenu par La Ligue de l'Enseignement au titre de l'engagement de service civique et peut faire bénéficier de son agrément, entre autre notre commune. La Fédération Départementale nous met à disposition trois volontaires effectuant leur service civique. Ces trois volontaires sont*

*affectés au Centre Culturel Jacques Prévert pour une durée de 6 mois et un présentiel en structure de 24 heures. La Ligue de l'Enseignement propose l'affiliation de la commune pour la saison 2019/2020. Je vous précise enfin, avant de passer au point suivant que nous en avons 2 sur 3. 3 personnes avaient été recrutées, 1 a passé un peu de temps et a démissionné. Donc ils sont 2 en postes actuellement. Il est proposé au Conseil municipal d'accepter l'affiliation de la commune à la Ligue de l'Enseignement ; De désigner Joseph CIRASARO, notre Directeur des Affaires culturelles en qualité de tuteur et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention, l'affiliation à la Ligue de l'Enseignement et les conventions de mise à disposition d'un volontaire en service civique dans une structure d'accueil et ses avenants. Les jeunes civiques sont bien chez nous et font également de la médiation culturelle auprès de l'EPCC du Louvre-Lens.*

*Monsieur le Président : Merci, elles sont donc au Prévert et à la Médiathèque. Y-a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? A l'unanimité.*

La Ligue de l'Enseignement, Fédération du Pas-de-Calais a recruté, des volontaires dans le cadre d'un contrat d'engagement en Service Civique.

La Fédération Départementale bénéficie de l'agrément obtenu par la Ligue de l'Enseignement au titre de l'engagement de service civique et peut faire bénéficier de son agrément, entre autre, la commune de Harnes.

La Fédération Départementale nous met à disposition trois volontaires effectuant leur service civique.

Les trois volontaires sont affectés au Centre Culturel Jacques Prévert pour une durée de 6 mois à compter du 31 décembre 2019, à raison d'une durée hebdomadaire de 24 heures.

La structure d'accueil doit désigner un tuteur qui sera chargé d'accompagner les volontaires durant leur mission.

La Ligue de l'Enseignement propose l'affiliation de la commune pour la saison 2019/2020.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- D'accepter l'affiliation de la commune de Harnes à la Ligue de l'Enseignement,
- De désigner en qualité de tuteur Monsieur Joseph CIRASARO,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer :
  - L'affiliation à la Ligue de l'Enseignement

Les conventions de mise à disposition d'un volontaire en service civique dans une structure d'accueil et ses avenants.

## **14 CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – APPEL A PROJETS 2020**

*Monsieur le Président : Le point suivant concerne la Caisse d'Allocations Familiales et Valérie PUSZKAREK va rapporter.*

*Valérie PUSZKAREK : Merci Monsieur le Président. Donc effectivement la CAF renouvelle pour 2020 l'appel à projet Fonds Publics et Territoires. Le projet, c'est pour le CAJ été 2020. Les actions sont détaillées ci-dessous. Et donc il vous est demandé de valider le projet CAJ 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter, auprès de nos partenaires et tout autre organisme, l'obtention des subventions.*

*Monsieur le Président : Oui, c'est assez bien résumé. Pas de questions ? Y-a-t-il des pour ? C'est un piège ! Qui est-ce qui est pour ? A l'unanimité. Bon, je ne le referai plus ! Excusez-moi.*

La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais renouvelle pour 2020 l'appel à projet Fonds Publics et Territoires.

L'appel à projet « Fonds Publics et Territoires » a pour vocation à contribuer à la réduction des inégalités territoriales et sociales.

A cet effet, 3 objectifs sont poursuivis :

- Développer une offre d'accueil à même de mieux répondre aux besoins des familles
- Accroître l'accessibilité à l'offre de service « Enfance » et « Jeunesse »
- Accompagner la structuration de l'offre sur les territoires dans une dynamique partenariale

Il est proposé de présenter le projet suivant : Projet CAJ été 2020.

#### I – PRESENTATION DU PROJET :

Nous souhaitons mettre en place un projet à long terme sur une période de 10 mois. Ce projet concerne les jeunes du CAJ, il sera basé sur le volontariat de chacun, avec pour objectif final de partir 10 jours pendant l'été 2020.

#### II - MISE EN PLACE DU PROJET ET ETAPES :

- Constitution du groupe / présentation du projet /
- Conception du budget (dépenses et recettes),
- Construction d'un calendrier d'auto financement,
- Mise en place des actions d'auto financements jusqu'au terme du projet,
- Recherche de financement extérieur,
- En parallèle des actions d'auto financements, préparation du séjour (lieux d'hébergement / préparation de la vie quotidienne / préparation matériel / activités / moyen de déplacement du groupe),
- Rencontres régulières avec le groupe et transmission aux familles des informations sur les recettes des autos financements,
- Travail sur le groupe pour conserver du dynamisme et de la motivation tout au long du projet.

#### III - AUTOFINANCEMENT ET REPARTITION DES DEPENSES :

- Propositions d'auto financements : Multiples lavage de voitures / Ventes de croissants et de petits pains / Participation à des manifestations locales comme Marché de Saint Nicolas / Ventes de grilles / Participation brocante locale / Ventes de mobilier en palette / Nettoyage des tombes à la Toussaint.
- Répartition des dépenses : Après avoir établi un budget général, la prise en charge des dépenses sera répartie entre les recettes des autofinancements, la participation financière des familles, le cas échéant financement extérieur et une participation communale à travers la mise à disposition du personnel et du matériel.

#### IV - PUBLIC :

Le groupe sera constitué de 16 Jeunes du CAJ Permanent âgé de 13 à 17 ans. Ils seront encadrés par 1 directeur et 1 animateur.

Les conditions de participation au projet sont les suivantes :

- 1- être inscrit au CAJ (Pass' Jeunes 2019-2020),
- 2- être présent aux actions d'auto financements et aux différentes rencontres,
- 3- s'acquitter de la participation financière (la participation financière des familles sera défini après déduction des recettes des actions d'autofinancements).

#### V - PERIODE PREVISIONNELLE :

- Dates du projet : De novembre 2019 à juillet 2020.
- Date prévisionnelle du séjour : mi-juillet 2020 sur 10 jours.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- De valider le projet « CAJ été 2020 »
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter, auprès de nos partenaires (CAF, Région, Département, Etat...) et de tout autre organisme, l'obtention de subventions

### **15 CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CONVENTION « DEVELOPPEMENT SEJOURS ENFANTS »**

*Monsieur le Président : Le point suivant, je suis d'humeur guillerette. Point suivant, Caisse d'Allocations Familiales, toujours Valérie PUSZKAREK.*

*Valérie PUSZKAREK : Donc, c'est encore la Caisse d'Allocations Familiales qui renouvelle cette fois-ci une convention « Développement séjours enfants » pour l'année 2020 et pour un nombre de 30 places subventionnées. Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à compléter et signer la fiche projet et à signer la convention pour le développement des séjours enfants pour 2020, à venir, ainsi que tout avenant et pièce annexe.*

*Monsieur le Président : Nous remercions la CAF, bien entendu. S'il n'y a pas de questions, y-a-t-il des abstentions ? Contres ? A l'unanimité.*

Il est rappelé à l'Assemblée que par délibération du 27 février 2019 elle a autorisé la signature avec la CAF du Pas-de-Calais de la convention pour le développement des séjours enfants pour l'année 2019.

La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais propose le renouvellement de la convention « développement séjours enfants » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour un nombre de 30 places subventionnées.

Il est demandé de compléter la fiche projet, pièce annexe à la dite convention.

Il est rappelé que pour l'année 2020, la commune envisage l'organisation d'un séjour à la montagne courant juillet d'une durée de 15 jours.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué :

- A compléter et signer la fiche projet - annexe à la convention « développement séjours enfants »
- A signer la convention pour le développement des séjours enfants pour l'année 2020, à venir, ainsi que tout avenant et pièce annexe.

## 16 TARIFS DU CENTRE DE VACANCES ETE 2020

*Monsieur le Président : Le point 16, tarifs des centres de vacances pour l'été 2020.*

*Valérie PUSZKAREK : Pour le point suivant, qui rappelle le point 15, il est proposé au Conseil municipal d'appliquer, à compter de 2020, les tarifications suivantes calculées en fonction du coefficient social. Je peux vous dire ce soir, en fait que le marché a été notifié et que les enfants partiront en Savoie à Aillon-le-Jeune.*

*Monsieur le Président : Y-a-t-il des remarques ? Non ? Abstentions ? Contres ? Et bien à l'unanimité.*

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE d'appliquer, à compter de 2020, les tarifications suivantes pour les séjours d'été calculées en fonction du coefficient social :

Tranche	T1	T2	T3	T4	Ext. 5	Ext. 6
Coefficient social	inf ou égal 7 500	7 501 à 12 500	12 501 à 22 500	Sup. ou égal 22 501	inf. ou égal 22 500	Sup. ou égal 22 501
Participation des familles en €	351,64 €	403,41 €	455,13 €	506,87 €	1 145,00 €	1 220,55 €

Le coefficient social est déterminé de la façon suivante : Revenu fiscal de référence N-2 divisé par le nombre de part

## 17 CONVENTION AVEC RADIO PLUS

*Monsieur le Président : Une autre convention et Joachim GUFFROY va nous en parler.*

*Joachim GUFFROY : Merci Monsieur le Président. Il s'agit simplement de reconduire la convention d'abonnement avec Radio Plus pour un montant de 200 €.*

*Monsieur le Président : Je vous en prie.*

*Anthony GARENAUX : Deux petites questions. Est-ce qu'on a déjà une liste d'évènements prévus, organisés par la ville ou par des associations ? Et est-ce qu'il y a une limite, puisque la convention ne le précise pas. Est-ce qu'on peut faire 200 évènements et payer 200 € ?*

*Monsieur le Président : Vas-y*

*Joachim GUFFROY : Y-a pas de limite et ils interviennent sur quasiment toutes les manifestations sportives, qu'elles soient communales ou associatives. Il suffit de passer les samedis et les dimanches, lorsqu'il y a des matchs, dans la ville de Harnes, que ce soit à Maréchal, à Bigotte, mais vous le sauriez bien évidemment.*

*Monsieur le Président : Ils sont toujours présents. Toujours et je leur en remercie puisque je ne sais pas comment ils se débrouillent, ils adorent sans doute le sport. Et bien, si vous ne les voyez pas, désolé. On vous les présentera avant les élections si vous voulez, si vous venez à un match et bien nous vous présenterons les deux commentateurs. D'accord ? Suite à ces remarques, abstentions ? Contres ? Et bien à l'unanimité.*

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- De valider la convention « Bulletin d'abonnement pour la diffusion d'annonces sur les ondes de Radio Plus 104.3 Mhz – La radio du Bassin Minier et de l'Artois » pour la

période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 dont le coût d'abonnement annuel est fixé à 200 €

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la dite convention

## **18 ENEDIS – CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DE SUPPORTS BASSE TENSION POUR VIDEOPROTECTION**

*Monsieur le Président : Alors le point 18, je redonne la parole à Dominique MOREL pour une convention tripartite.*

*Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. En fait, dans le cadre de l'installation du matériel de vidéoprotection sur la ville, et sur les supports d'énergie, réseau électrique, il est nécessaire de signer une convention tripartite en sachant qu'Enedis en est l'exploitant, que la FDE par délégation de la commune en est le propriétaire et nous-même. Donc une convention tripartite et une convention de servitude de passage auprès de certains propriétaires. Voilà Monsieur le Président.*

*Monsieur le Président : Merci, vous avez des questions par rapport à cela ? Non ? Des abstentions ? Des contres ? A l'unanimité.*

Dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection sur le territoire de la commune, certains matériels feront l'objet d'une installation sur des supports communs de réseaux publics de distribution d'électricité.

Pour ce faire, il convient de passer avec ENEDIS et la FDE 62 une convention d'utilisation de supports basse tension.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer :

- Avec ENEDIS et la FDE 62 la convention tripartite d'utilisation de supports basse tension pour vidéoprotection
- Toute convention de servitude de passage nécessaire auprès des propriétaires.

## **19 MISE A DISPOSITION DE TERRAIN AUPRES DE L'ASSOCIATION DES AJONC**

*Monsieur le Président : Et une autre mise à disposition de terrain. Dominique MOREL.*

*Dominique MOREL : En effet, dans le cadre de la convention TFPB ville / bailleurs sociaux, entre autre, HABITAT du NORD propose à la ville un travail de proximité avec les habitants en réalisant un jardin. Donc l'association les Ajonc, les Amis des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés, sera l'opérateur de cette mise en œuvre. Il s'agit en fait de mettre à disposition le terrain situé rue de Ligny, je pense que le plan a été transmis dans les pièces annexes, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.*

*Monsieur le Président : Pas de remarques ? Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? A l'unanimité.*

Dans le cadre des conventions TFPB ville / bailleurs sociaux, HABITAT du NORD propose à la ville un travail de proximité avec les habitants en réalisant un jardin.

L'association les Ajonc, les Amis des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés, sera l'opérateur de la mise en œuvre de cette action et sollicite la municipalité en vue de l'utilisation de parcelles de terrain appartenant à la municipalité.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE :

- L'association les AJONC à utiliser le terrain situé rue de Ligny repris au plan ci-joint.
- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

## **20 SFR – TRANSFERT CONVENTION - HIVORY**

*Monsieur le Président : Ensuite un transfert de convention. La parole est à Jean-François KALETA.*

*Jean-François KALETA : Merci Monsieur le Président. Il s'agit de l'antenne qui est située sur le complexe Mimoun. SFR nous informe du changement de dénomination de SFR Filiale en HIVORY. Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte des modifications apportées à la convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents s'y rapportant.*

*Monsieur le Président : Du classique mais néanmoins il faut le passer en Conseil. Y-a-t-il des contres ? Abstentions ? A l'unanimité.*

Il est rappelé à l'Assemblée que par délibération du 26 septembre 2018, elle a autorisé la signature de la convention d'occupation du domaine public avec SFR pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur la parcelle cadastrée section AK n° 357 sur une surface d'environ 50 m<sup>2</sup>, située Chemin de la 2<sup>ème</sup> Voie – Complexe Sportif Mimoun à Harnes.

SFR nous informe, dans son courrier du 7 janvier 2020 :

- Avoir apporté à une de ses filiales, SFR Filiale, avec effet au 30 novembre 2018, son parc d'infrastructures passives d'antennes de son réseau mobile national et des titres immobiliers, baux et conventions d'occupation attachés.
- Que le transfert du contrat au 1<sup>er</sup> décembre 2019 n'entraîne aucun changement technique et les équipements de SFR continuent à occuper les emplacements mis à disposition.
- Du changement de dénomination de SFR Filiale en HIVORY dont le siège social est désormais 124 Avenue de Verdun – 92400 COURBEVOIE

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- PREND ACTE des modifications apportées à la convention d'occupation du domaine public passée avec SFR pour le site : Complexe Sportif Mimoun – Chemin de la 2<sup>ème</sup> Voie à Harnes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents s'y rapportant.

## **21 IMPASSE SAINT JOSEPH**

*Monsieur le Président : Et bien une modification à propos de l'impasse Saint Joseph. Jean-François KALETA.*

*Jean-François KALETA : Oui, il est rappelé à l'assemblée qu'en date d'avril 2019 a acté le dépôt d'un dossier de DUP. Des échanges entre la Mairie, EPF, Pas de Calais Habitat en concertation avec les riverains entraînent une modification du projet architectural. Il s'agira toujours de créer un ensemble de 24 logements et un logement de conciergerie, formant un*

*béguinage. Il convient dès lors de redéposer un dossier de DUP intégrant ces éléments modificatifs. Donc il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer, au nom et pour le compte de la commune, toutes démarches nécessaires pour mener la procédure de DUP ; d'autoriser Monsieur le Maire, faute d'accord amiable sur le prix entre le propriétaire et la commune, à acquérir, par voie d'expropriation conformément au Code de l'Expropriation les parcelles situées entre les rues des Fusillés, Mangematin et Victor Bailliez ; de solliciter le Préfet du Pas-de-Calais pour l'ouverture d'une enquête de DUP et d'une enquête parcellaire conjointe. Les plans et les visuels du projet sont joints dans le cahier des pièces annexes.*

*Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions par rapport à cette délibération ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Des contres ? A l'unanimité.*

Il est rappelé à l'assemblée qu'en date du 2 avril 2019 la délibération n° 2019-103 a acté le dépôt d'un dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) portant sur certaines parcelles de l'îlot Saint Joseph dont le portage est effectué par l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais.

Des échanges entre la mairie, l'EPF, Pas de Calais Habitat en concertation avec les riverains entraînent une modification du projet architectural

En effet, le montage du dossier de reconstruction de l'îlot par Pas-de-Calais Habitat connaît des modifications quand aux circulations internes et de desserte du sud de l'îlot, et de nouvelles organisations de cheminements et des places de parking au sein de l'emprise ; il s'agira toujours de créer un ensemble de 24 logements et un logement de conciergerie, formant un béguinage.

Il convient dès lors de redéposer un dossier de DUP intégrant ces éléments modificatifs.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer, au nom et pour le compte de la commune, toutes démarches nécessaires pour mener la procédure de déclaration d'utilité publique du projet de béguinage.
- D'autoriser Monsieur le Maire, faute d'accord amiable sur le prix entre le propriétaire et la commune, à acquérir, par voie d'expropriation conformément au Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, les parcelles cadastrées AB 463, 464, 469 et 470, situées entre les rues des Fusillés, Mangematin et Victor Bailliez.
- De solliciter le Préfet du Pas-de-Calais pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire conjointe.

## **22 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE – PASSERELLE - VNF**

*Monsieur le Président : Et bien le point 22 est une convention d'occupation temporaire. Comme vous le savez la passerelle va être reconstruite en lieu et place et les travaux de sondage, en tout cas, ont déjà largement commencé. C'était d'ailleurs noté dans le budget 2019, que nous allions faire des travaux, en tout cas les coûts. Et là, nous avons une convention à signer avec VNF puisque nous allons passer sur leur terrain qui est le Chemin du Halage et donc ils vont nous faire payer une redevance par rapport à cette construction des deux pilasses qui vont maintenir le pont. Voilà, donc, il vous est proposé de m'autoriser, avant les élections, si elle est signée avant les élections, et bien cette convention d'occupation temporaire entre la commune et VNF. Y-a-t-il des questions ? Non. Des pour ? Et bien à l'unanimité.*

Dans le cadre des différentes tranches de travaux des berges de la Souchez, la passerelle du centre-ville de Harnes sera reconstruite en lieu et place permettant la desserte du centre-ville vers les bois de Florimond.

Il est nécessaire d'acter les autorisations avec les Voies Navigables de France permettant la réalisation de cet ouvrage et de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public fluvial.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention d'occupation temporaire correspondant à l'implantation de cet ouvrage sur le domaine public Etat.

### **23 L 2122-22**

*Monsieur le Président : Bien sur ensuite nous avons les articles L 2122. S'il n'y a pas de questions par rapport à cela ?*

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

1. 22 NOVEMBRE 2019 – L 2122-22 – Acte constitutif d'une régie de recettes pour les autres activités culturelles - actualisation
2. 9 DECEMBRE 2019 – L 2122-22 – Demande d'attribution de subvention du Département du Pas-de-Calais – Temps Fort Pologne !
3. 9 DECEMBRE 2019 – L 2122-22 – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle vivant : Crise de Voix
4. 18 DECEMBRE 2019 – L 2122-22 – Groupement de commande constitué entre les communes de Noyelles sous Lens, de Harnes, de Hulluch, de Loison sous Lens et de Vendin le Vieil – lot 2 – Assurance automobile et des risques annexes – SMACL – Avenant n°1
5. 19 DECEMBRE 2019 – L 2122-22 – Demande d'attribution de subvention – Projet : Reconstruction et réaménagement du site de la salle Préseau – DETR 2020
6. 19 DECEMBRE 2019 – L 2122-22 – Prestation d'impressions graphiques (N° 799.5.19)
7. 15 JANVIER 2020 – L 2122-22 – Contrat de maintenance – Porte automatique – Médiathèque – Société SOFTICA
8. 16 JANVIER 2020 – L 2122-22 – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation et le suivi d'un marché de performance énergétique pour les installations d'éclairage public et sportif, d'illumination festives et de mise en valeur par la lumière du patrimoine de la Commune de Harnes – Société EECI – Prestations complémentaires
9. 18 JANVIER 2020 – L 2122-22 – Sonorisation, aménagement scénique, captation vidéo et régie directe de la cérémonie des vœux du Maire de Harnes, le 24 janvier 2020 (N° 805.55.19)
10. 17 JANVIER 2020 – L 2122-22 – Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin – Convention d'attribution d'avance de subvention 2020 – Associations et Centres Culturels

*Monsieur le Président : Je voudrais puisque c'est le dernier, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, dernier Conseil municipal de cette mandature, vous remercier, même si aujourd'hui c'était un petit peu plus, pas agressif, c'était un petit peu plus problématique, on pourrait dire.*

*Néanmoins, je voudrais vous remercier pour la tenue de tous ces Conseils municipaux depuis 6 ans. Je trouve qu'ils ont toujours été dans un esprit correct, tout le temps, même ce soir et pour ça je vous en remercie. Et puis j'espère surtout que dans la mandature prochaine, et bien, cette ambiance, en tout cas, ce questionnement dans les commissions mais aussi dans les conseils municipaux, et bien il règnera cette même volonté de travailler pour la commune, mais surtout en étant discipliné, en étant fraternel, j'oserais dire, je vous remercie, Mesdames et, oui je vous en prie.*

*Jean-Marie FONTAINE : Si vous me permettez d'intervenir également pour rebondir sur ce que vous avez dit. Pour ce qui concerne notre groupe, nous avons toujours été présents à tous les Conseils municipaux, vous l'avez relevé, à toutes les commissions, bien entendu à quelques rares exceptions près dû à des problèmes de santé des uns et des autres, mais ça peut concerner tout à chacun. Nous avons également toujours été présents aux manifestations commémoratives mais également aux manifestations festives lorsque nous y étions invités, bien entendu. Ce mandat, un peu comme l'a fait mon collègue Christian CHAMPIRE à la fin du Conseil communautaire à la CALL la fois dernière, se termine sur des regrets de notre groupe de ne pas avoir été plus impliqué dans les réflexions puisque les commissions ont un autre sens, mais ça c'est un avis qui est le nôtre et qui n'est peut-être pas partagé, n'étaient pas pour nous des lieux de travail et de réflexion, mais des antichambres du Conseil municipal où on se bornait à communiquer sur les projets de délibérations du Conseil municipal qui arrivait dans les jours qui suivaient. Voilà, du coup notre groupe a souvent joué le rôle de poil à gratter mais on a toujours expliqué nos choix et on a souvent fait des propositions qui n'ont malheureusement jamais été prises en compte. Je fais les mêmes souhaits que les vôtres sur la prochaine mandature. J'espère qu'elle se passera dans le respect des uns et des autres comme ça c'est passé durant ces 6 années, où même avec des divergences d'opinions, on a quand même pu avoir des discussions et des débats un temps soit peu constructifs. Je souhaite bon vent à tout le monde.*

*Monsieur le Président : Et bien merci, je crois que je vous ai répondu « yeux dans les yeux » tout à fait dernièrement. Je ne vais pas ré exprimer mes dires ici dans ce Conseil municipal. En tout cas, et bien, bonne campagne à vous toutes et tous et puis on se retrouvera pour ces deux grandes journées, ou peut-être qu'une, je ne sais pas, enfin si vous êtes tous concernés lors de ce grand moment qu'est le vote de notre population sur des projets qui seront présentés par les uns et par les autres. Merci à toutes et à tous et puis bonne soirée.*

*La séance est levée à 20 heures 04.*

*Suivent les signatures au registre.*

## ORDRE DU JOUR

### **1 INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

1.1 INSTALLATION DE NATHALIE CHEVALIER

1.2 INSTALLATION DE MUSTAPHA LOUH

### **2 VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

### **3 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**

### **4 AVENANT AU MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE TRAITEMENT D'EAU DES BATIMENTS DU GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE ET CCAS D'HARNES**

- 5 TABLEAU DES EMPLOIS**
- 6 SUBVENTIONS A PROJET**
  - 6.1 HARNES VOLLEY BALL
  - 6.2 HARNES VOLLEY BALL
  - 6.3 AIKIDO CLUB DE HARNES
- 7 CONTRAT DE VILLE 2020 - ASSOCIATIONS**
- 8 APPEL A PROJET « NOS QUARTIERS D'ETE 2020 » - REGION HAUTS-DE-FRANCE**
- 9 REGLEMENT INTERIEUR DU FONDS DE TRAVAUX URBAINS**
- 10 CREATION DU COMITE ARTISTIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU 1% ARTISTIQUE DE LA MEDIATHEQUE « LA SOURCE »**
- 11 FORMULAIRE DE PRET POUR EXPOSITION**
- 12 CONVENTION DE PARTENARIAT A TITRE GRACIEUX ENTRE LA VILLE DE HARNES, LA VILLE DE SALLAUMINES, L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE – MUSEE DU LOUVRE-LENS ET LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS-DE-CALAIS**
- 13 LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE DANS UNE STRUCTURE D'ACCUEIL ET AVENANT**
- 14 CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – APPEL A PROJETS 2020**
- 15 CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CONVENTION « DEVELOPPEMENT SEJOURS ENFANTS »**
- 16 TARIFS DU CENTRE DE VACANCES ETE 2020**
- 17 CONVENTION AVEC RADIO PLUS**
- 18 ENEDIS – CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DE SUPPORTS BASSE TENSION POUR VIDEOPROTECTION**
- 19 MISE A DISPOSITION DE TERRAIN AUPRES DE L' ASSOCIATION DES AJONC**
- 20 SFR – TRANSFERT CONVENTION - HIVORY**
- 21 IMPASSE SAINT JOSEPH**
- 22 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE – PASSERELLE - VNF**
- 23 L 2122-22**